



## Guillaume Berruyer

---

<b>Email</b>	gberruyer@ftpa.fr
<b>Téléphone</b>	+33 (0)1 45 00 86 20
<b>Fonction</b>	Associé

Après avoir débuté sa carrière en 1997 au sein du cabinet FTPA, puis exercé chez Jeantet en qualité d'associé pendant près de 7 années, **Guillaume Berruyer** a choisi de revenir chez FTPA pour y créer le département droit bancaire et des services financiers.

Il dispose d'une expérience de près de 20 ans dans le domaine de la réglementation bancaire et financière. Il conseille des prestataires de services bancaires ou de paiement et des prestataires de services d'investissement tant sur le cadre réglementaire de leurs activités en France que sur la préparation et l'adaptation de leur documentation. Il les assiste également en cas de contentieux financiers, qu'ils soient disciplinaires (Commission des sanctions de l'AMF ou de l'ACPR) ou judiciaires.

Avocat au barreau de Paris depuis 1997, Guillaume Berruyer est titulaire d'une Maîtrise en Droit Privé (Université de Paris-II), d'un DEA en Droit Pénal (Université de Paris-II) et d'un DESS en Contentieux et Arbitrage (Université de Paris-II).